Calendrier prévisionnel des réunions du débat public

Les réunions se dérouleront sur tout le territoire, du 1er juillet au 5 novembre 2011.
Venez nombreux vous informer, écouter, vous exprimer et comprendre les enjeux du projet.

COMMUNE	DATE	TYPE	HEURE	LIEU
Mamoudzou	Vendredi 1 juillet	Ouverture	16h	Place de la République
Pamandzi	Samedi 9 juillet	Proximité	16h	Place de l'ancienne mairie
Dembeni	Vendredi 15 juillet	Proximité	16h	Parking de la mairie
Bandrélé	Samedi 16 juillet	Proximité	09h	Parking de la mairie
Dzaoudzi-Labattoir	Samedi 16 juillet	Proximité	18h	ACL
Chirongui	Vendredi 22 juillet	Proximité	16h	Foyer
Boueni	Vendredi 29 juillet	Proximité	16h	Salle de Réunion mairie
Sada	Vendredi 9 septembre	Proximité	16h	Place publique
Chiconi	Samedi 10 septembre	Proximité	09h	Place Maanbadi
M'tsangamouji	Vendredi 16 septembre	Proximité	16h	Place Ambadza
M'tsamboro	Vendredi 30 septembre	Proximité	16h	Préau école maternelle
Mamoudzou	Samedi 1 octobre	Proximité	09h	MJC M'gombani
Bandraboua	Vendredi 7 octobre	Proximité	16h	Foyer
Tsingoni	Vendredi 14 octobre	Proximité	16h	Bibliothèque de M'roalé
Ouangani	Vendredi 21 octobre	Proximité	16h	MJC Ouangani
kani-kéli	Samedi 22 octobre	Proximité	09h	MJC Kani-Bé
Acoua	Vendredi 28 octobre	Proximité	16h	Parking de la mairie
Mamoudzou	Samedi 17 septembre	Enjeux environnmentaux	16h	Salle de délibération CG
Koungou	Vendredi 23 septembre	Déroulement chantier	16h	Place publique (la Poste)
Dzaoudzi-Labattoir	Samedi 8 octobre	Impacts en Petite -Terre	16h	ACL - Labattoir
Mamoudzou	Mercredi 12 octobre	Enjeux économiques	16h	Salle de délibération CG
Pamandzi	Vendredi 4 novembre	Clôture	16h	AJP
Mamoudzou	Samedi 5 novembre	Clôture	09h	Place de la République

Toutes les réunions seront annoncées par des spots diffusés à la télévision et à la radio, par des affiches et des tracts distribués quelques jours avant chaque réunion, par des annonces-presse et sur le site Internet.

Crédits photos Moncef Mouhoudhoire.

cndp
Commission particulière du débat public
Piste longue
Aéroport de Mayotte

Piste Longue
Parlons-en!

Journal du débat public 1

Juillet 2011

Le mot de la Présidente

Mme Anziza Moustoifa
Présidente de la Commission Particulière du Débat Public

Le débat public organisé pour la première fois à Mayotte introduit un nouveau mode de gouvernance.

C'est, en effet, une formidable occasion pour la population mahoraise d'être acteur de son développement en contribuant à la réflexion sur l'opportunité d'un projet et en participant à sa possible évolution grâce aux arguments qui seront échangés. Les mahorais sont conviés à prendre la parole pour confronter leurs arguments, émettre leurs avis, leur approbation ou leur réserve sur ce projet susceptible de mobiliser les préoccupations de chacun.

Le dossier préparé par le maître d'ouvrage (représenté par la Direction Générale de l'Aviation Civile), propose une analyse générale des enjeux de développement véhiculés par le projet de piste longue : aménagement du territoire, tourisme ou encore développement économique. Au centre de ce débat, il sera également question des enjeux environnementaux qu'il faudra appréhender de manière constructive afin d'apporter des éléments de réponse à toutes les interrogations légitimes.

La Commission Particulière du Débat Public, impartiale par nature et garante de l'intégrité des informations qu'elle recueillera, s'impliquera pleinement pour faciliter la réflexion et l'expression de chacun. Les membres de la Commission ont, ainsi, décidé d'organiser des réunions dans toutes les communes de Mayotte pour encourager la mobilisation des habitants et favoriser les rencontres entre le maître d'ouvrage, les membres de la Commission et la population. Nous mettons en place des outils d'information et de communication variés, à la télévision, à la radio, à travers le journal et le site internet du débat, pour permettre à tous les participants d'apporter leur avis par les moyens de leur choix. Nous recevrons également toutes les contributions écrites que nous intégrerons aux différents échanges et que nous mettrons à disposition de tous, dans le respect des avis de chacun.

J'insiste sur le fait que toutes les opinions et les sensibilités sont invitées à s'exprimer dans le cadre de ce débat citoyen afin de rendre l'élaboration de ce projet fidèle aux préoccupations et aux intérêts de l'ensemble de la population. Soyez nombreux et nombreuses à participer activement au débat.

Pourquoi un débat public sur le projet de piste longue ?

Le débat public a été décidé par la Commission Nationale du Débat Public, le 2 juin 2010. S'il répond à une obligation légale en raison du montant estimé du projet, il est surtout l'occasion pour la population de **s'informer, d'obtenir des réponses à ses questions et de donner son avis**. Toutes les facettes du projet peuvent être abordées, depuis l'opportunité jusqu'à ses caractéristiques, ses impacts et les conditions de sa réalisation. Ce processus de concertation, suffisamment en amont de l'élaboration du projet, a pour objectif de permettre au maître d'ouvrage de décider en connaissance de cause. **Votre participation est vivement attendue !**

La Commission Particulière du Débat Public (CPDP)

Son rôle

Le débat est organisé et animé par une Commission Particulière du Débat Public (CPDP), constituée pour le débat sur le projet de piste longue. La CPDP met à la disposition du public toutes les informations dont elle dispose. Elle s'attache à animer le débat sans prendre parti et à donner leur place à tous ceux qui souhaitent s'exprimer dans un état d'esprit constructif.

Les membres de la Commission

Au nombre de 7, ils sont choisis par la CNDP pour leur complémentarité socio-professionnelle et l'intérêt qu'ils accordent à la concertation publique. La CPDP est présidée par Mme Anziza MOUSTOIFA.

Les salariés de la Commission

Mme Carol Develter, *Secrétaire générale*
caroldevelter@debatpublic-pistelonguemayotte.org
0639 69 85 44

Mme Faïza Madi, *Assistante*
faizamadi@debatpublic-pistelonguemayotte.org
0639 69 85 43

M. Moncef Mouhoudhoire, *Régisseur*
moncefmouhoudhoire
@debatpublic-pistelonguemayotte.org
0639 69 88 18

Pour contacter la Commission

53 immeuble Canopia (au dessus du Mbiwi)
Hauts Vallons 97690 Majicavo Lamir
contact@debatpublic-pistelonguemayotte.org
Tel : 0269 62 54 71 - Fax : 0269 61 31 75

Mme Anziza Moustoifa
Après avoir été assistante sociale des armées pendant 5 ans, Mme Moustoifa a regagné Mayotte en 1983. Elle a effectué sa carrière à la DASS de Mayotte où elle a été assistante sociale puis conseillère technique. Conseillère Economique, Social et Environnemental pendant 6 ans, Mme Moustoifa est également impliquée dans l'administration et la présidence de plusieurs associations, dont le Centre de Ressource et d'Observation de la cohésion sociale de Mayotte.

Docteur Martial Henry
Personnalité politique et médicale de Mayotte, Docteur Henry a été Ministre de la santé du territoire des Comores avant l'indépendance puis premier vice-président du Conseil Général de Mayotte de 1985 à 2001. Il préside le conseil d'administration du Centre Hospitalier de Mayotte depuis de nombreuses années et la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) depuis 2010.

M. Franck Madjid
Juriste en droit public et économiste de formation, M. Madjid a occupé des postes de directeur adjoint en finances, banques et assurances en région parisienne. Il est revenu à Mayotte en 2002 pour y créer son entreprise. Il est actuellement directeur et gérant de trois sociétés.

M. Jean Van Oost
Architecte et urbaniste, installé à Mayotte depuis plus de 15 ans. Il est membre élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Mayotte, dont il préside la commission urbanisme, aménagement et foncier.

M. Zoubair ben Jacques Alonzo
Ingénieur en BTP, M. Alonzo est directeur des concessions portuaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Mayotte depuis 2009.

Mme Nadira Maleck-Bertrand
Travaille au Comité Départemental du Tourisme de Mayotte depuis plus de 10 ans. Elle y est actuellement responsable de la promotion et de la commercialisation.

M. Mohamed Moindjié
Cadre de la Collectivité Départementale de Mayotte, où il a occupé notamment le poste de Directeur des sports, de la jeunesse et de l'animation, M. Moindjié est actuellement chargé de mission pour la mise en place du Revenu de Solidarité Active. Il est impliqué dans plusieurs associations sportives.

Le porteur du projet

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) est le maître d'ouvrage du projet. Il a saisi la Commission Nationale du Débat Public du projet de réalisation d'une piste longue adaptée aux vols long-courriers à Mayotte, le 14 avril 2010. Le MEDDTL a ensuite mandaté la Direction Générale de l'Aviation Civile pour préparer le dossier du débat et présenter le projet lors du débat public. Les représentants de la Direction Générale de l'Aviation Civile sont donc présents à toutes les réunions publiques ; ils expliquent le projet et répondent aux questions posées par le public.

Débat public mode d'emploi

Les principes du débat public

Dans le déroulement du débat, la CPDP tient à rappeler l'importance des 4 principes ci-dessous :

- **Neutralité** : La CPDP ne se prononce pas sur le fond du projet et ne donne aucun avis. Elle veille à la qualité du débat et rédigera, à son issue, un compte-rendu objectif.

- **Indépendance** : Les membres de la CPDP sont indépendants du maître d'ouvrage. Ils n'ont pas d'intérêt à la suite ou non du projet.

- **Equivalence** : La CPDP garantit à toute personne la possibilité de s'informer, de participer et de s'exprimer, quel que soit son statut.

- **Transparence** : La CPDP s'engage à ce que l'information sur le projet soit claire et accessible. L'ensemble des propos seront retranscrits et diffusés sur notre site internet.

- **Argumentation** : La CPDP exige que les positions soient argumentées. Plus votre intervention sera argumentée, plus celle-ci aura de la crédibilité auprès de l'auditoire. Aucune importance ne sera donnée aux prises de parole vindicatives. Il est donc important d'apporter des éléments de preuve destinés à étayer votre intervention.

Le poids du débat public sur la décision du maître d'ouvrage

Dans un délai de deux mois après la clôture du débat, la présidente de la Commission Particulière rédige le compte rendu du débat et le président de la Commission Nationale en dresse le bilan. Ces documents sont publiés. Trois mois après, le maître d'ouvrage décide du principe et des conditions de la poursuite du projet. Il précise notamment les principales modifications apportées au projet soumis au débat public. il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire du débat public, dans un acte qui est publié. Le vrai poids du débat est donc celui de l'opinion publique, puisque tout est transparent et publié, aussi bien les conclusions du débat que la décision du maître d'ouvrage.

Les autres moyens à votre disposition pour vous informer et vous exprimer

Les moyens d'information

• Le dossier du maître d'ouvrage

Il présente les enjeux et caractéristiques du projet de piste longue à Mayotte. Une synthèse est également disponible.

• Le journal du débat

Il suit l'actualité du débat. Il rend compte des réunions publiques et des contributions adressées à la Commission Particulière du Débat Public

Les moyens de participation

• Les réunions publiques

Ouvertes à tous, elles sont entièrement enregistrées, retranscrites et traduites. Il éxiste 2 types de réunions :
- réunions de proximité organisées sur toute l'île
- réunions thématiques sur des sujets spécifiques

• Les cahiers d'acteurs

Ils sont ouverts à tous et notamment aux organisations représentatives, particuliers, associations, collectivités, acteurs économiques qui souhaitent exprimer leurs points de vue suivant les modalités à consulter auprès de la CPDP. La mise en page, l'impression et la diffusion sont à la charge de la CPDP. L'auteur conserve la responsabilité de ses écrits.

• Le site Internet

www.debatpublic-pistelonguemayotte.org

Il vous permet de poser vos questions à la Commission Particulière du Débat Public et de vous abonner gratuitement aux différents documents (journal du débat, cahiers d'acteurs, dossier du maître d'ouvrage). Dans ses pages, vous trouverez également une présentation du cadre du débat public et de la Commission Particulière, les dates et comptes-rendus des réunions, les documents d'information à télécharger.